

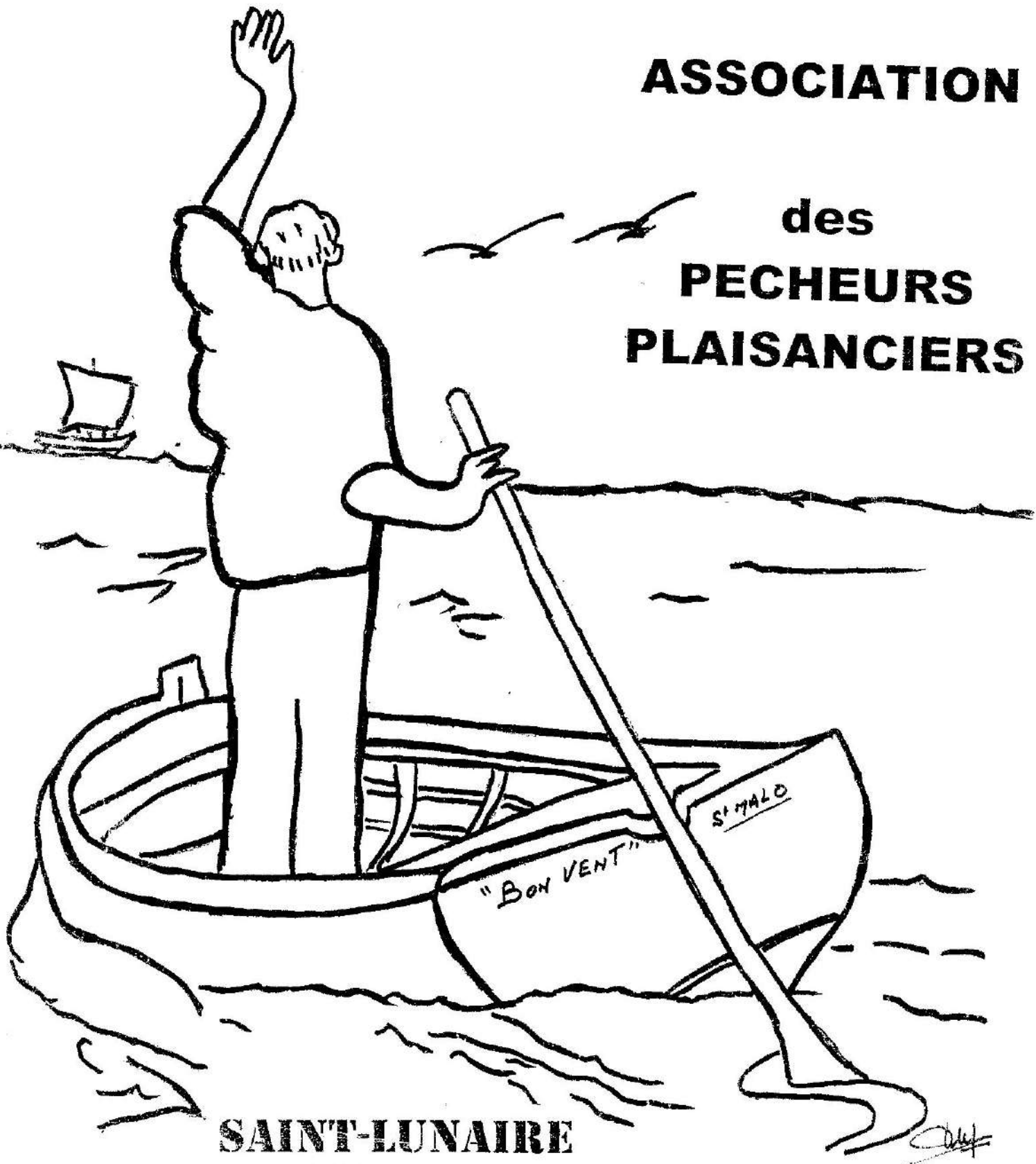
Les Echos

Forgeoix

du
« Monte à Regret »

ASSOCIATION

des
**PECHEURS
PLAISANCIERS**



SAINT-LUNAIRE

SAISON 2001



LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2001 est la première d'une série de cinq années pendant lesquelles les mouillages vont augmenter. Nous espérons tous (et le comité s'y emploie) que la mairie fera tout, ce qui est en son pouvoir, pour limiter autant que possible, le prix total à payer par nos adhérents.

L'assemblée générale va voir un renouvellement important des membres du comité de direction. Les bénévoles qui en font partie, sont en général pleins de bonne volonté, mais les agressions verbales dont ils sont trop souvent l'objet les découragent. Il est dommage que quelques irresponsables mettent en péril la vie même de l'association. Le reproche le plus fréquent est de ne pas appliquer le règlement, et il émane souvent de gens qui ne le connaissent pas, et par conséquent ne le respectent pas.

2000 ne restera pas dans les mémoires comme une bonne année pour la pêche. Le mauvais temps, l'absence de poissons a découragé bon nombre de nos adhérents, espérons que cette année sera plus favorable.

Je vous souhaite à tous de belles prises et beaucoup de plaisir sur l'eau.

BON VENT

BONNE PECHE

LE PRESIDENT.

A.P.P.S.L.
Association des Pêcheurs Plaisanciers
Mairie de Saint Lunaire
Tél. : 02.99.46.06.33

COMPOSITION DU BUREAU

PRESIDENT : COLLET Christian

VICE- PRESIDENT : LEGALL Philippe

SECRETAIRE : MAHE Denis (Sortant)

SECRETAIRE ADJOINT : EPIVENT Jean-Claude (Sortant)

TRESORIER : RUELLAN Yves

TRESORIER ADJOINT : LE DRUILLENEC Serge

MEMBRES : FILLAUD Serge (Sortant)
RIO Michel
EUDO Joël
SIMON Paul (Sortant)
MACHERAS Eric
FOURRE René

LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 2001 les tarifs des mouillages ont été fixés par le conseil municipal de Saint-Lunaire.

- Mouillage : > 7 m. 200 Frs. < 7 m. 400 Frs.
- Va et Vient : Non Fixés Frs.

La redevance est à payer à la Mairie avant le **1^{er} Mai** tout retard de paiement dépassant le **1^{er} Juin** sera considéré comme abandon de l'emplacement qui sera alors réattribué.

« « « « « « « « «

Les autres tarifs sont :

- Passerelle : Non Fixés
- Adhésion A.P.P.S.L. 60 Frs

« « « « « « « « «

Nous demandons à nos adhérents d'apporter à l'assemblée Générale le numéro d'immatriculation de leur bateau.

'« « « « « « « « «

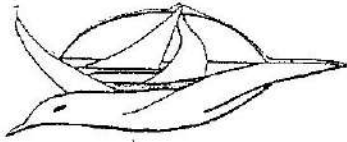
Les demandes de mouillage et de permutation de mouillage sont à renouveler tous les ans. Tout refus d'un mouillage proposé par le Comité de l'A.P.P.S.L. entraîne automatiquement le placement en dernière position sur la liste d'attente.

« « « « « « « « «

- Nous rappelons que la longueur de chaîne sous la bouée :
- lignes au- dessus du zéro des cartes : 16 m. maximum.
 - lignes A et B : 13 m. maximum.
 - ligne C : 15 m. maximum.

« « « « « « « « «

A NOTER : N° de Téléphone du **SECOURS EN MER . 02.98.89.31.31**



DATES A RETENIR

LUNDI 12 MARS 2001 : à 14 heures **Descente des chaînes**

Tracto pelle

Basse mer : 16h08 Hauteur : 0.50 m

SAMEDI 31 MARS 2001 : **Assemblée générale**

17h 30 Salle Aimée LE FOLL

DEBUT AVRIL 2001 : Remise en place des passerelles

LUNDI 9 AVRIL 2001 : à 14 heures **Descente des chaînes**

Tracto pelle

Basse mer : 16h04 Hauteur : 0.55 m

Avis de tempête pour les pêcheurs plaisanciers

Un avis de gros temps était annoncé sur le prix des mouillages. Cela a suffi pour mobiliser les pêcheurs plaisanciers, nombreux, lors de l'assemblée générale annuelle de leur association.

Plutôt qu'aller en mer, les pêcheurs plaisanciers ont préféré rester à terre et ils étaient soixante-dix, samedi après-midi, autour de leur président, Christian Collet. Chacun était bien entendu impatient de connaître les dernières nouvelles. Michel Penhouët, maire s'est voulu rassurant : « Avec mes collègues concernés, nous espérons faire entendre raison aux services fiscaux. Pour cette année, nous avons obtenu le statu quo et, pour les années à venir, si augmentation il doit y avoir, nous ferons tout notre possible pour que les prix restent dans des limites raisonnables ».

Le président de l'Association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Lunaire a remercié le maire pour ses efforts ; il a ensuite rappelé les différents points du règlement, en précisant que toute demande concernant les mouillages était à adresser par courrier à l'association, en mairie.

L'association des pêcheurs de Saint-Lunaire est la force vive du port ; le temps fort de ses activités, outre les petits rendez-vous quotidiens, se situe au moment du concours de pêche qui obtient toujours beaucoup de succès, durant les vacances d'été



Les amateurs et plaisanciers sont venus nombreux à la pêche aux nouvelles.

et qui se termine autour d'une grillade géante, enfin lorsque la pêche est bonne ; dans le cas contraire, les cordons bleus sont toujours là pour préparer des petits plats que l'on déguste face à la mer, en rappelant des histoires de sardines salées

(les histoires, pas les sardines) qui ont souvent mis le port en émoi.

MM. Fourré et Le Gall sont entrés au bureau, à la place de MM. Le Sénéchal et Planchais, qui ne souhaitaient pas se représenter.

Saint-Lunaire

Les animations estivales animent l'hiver

Réunis vendredi dernier, les conseillers municipaux et adjoints ont vécu une séance bine calme, dominée par des dossiers ouverts depuis plusieurs mois. Certains d'entre eux concernent des symboles de l'activité touristique estivale de la commune.

En ouverture de cette séance, Michel Penhouët a annoncé : « Le dossier « Chaumière » est clos. Le contentieux urbanisme est réglé. Mais, il reste encore le contentieux relatif à la réouverture de la discothèque et celui-ci ne concerne pas la commune ». Selon le maire, cette conclusion est à mettre en parallèle avec la nouvelle loi relative aux reconstructions après sinistres, y compris dans une zone protégée par la loi littorale.

Le club de la place et son bassin d'apprentissage de la natation étaient aussi à l'ordre du jour. Les services fiscaux ont appliqué une nouvelle règle d'imposition lors du changement d'exploitant. Caroline Gollet, estimant trop lourde la redevance appliquée sur son chiffre d'affaires brut, a décidé d'arrêter l'exploitation du club. Un abattement de 33 % sur son chiffre d'affaires brut aurait pu être fait si Mlle Gollet n'avait pas été propriétaire de son matériel, mais l'avait loué à la commune. Malgré cette possibilité, la décision de Caroline Gollet est irrévocable. La commune s'en-

gage cependant à lui racheter son matériel, pour un montant équivalent à 40 % de la valeur neuve.

Jean Mazurier et Jacques Méheust ont traduit la pensée des élus en se déclarant « choqués par la décision des services fiscaux qui pénalisent ainsi une personne, alors que dans certaines communes voisines, la même règle n'est pas appliquée. Les exploitants ne paient pas une redevance sur leur chiffre d'affaires, mais une redevance forfaitaire ». Un appel d'offre pour un nouvel exploitant va être lancé ; le maire concluant « On n'imagine pas Saint-Lunaire sans son club de plage et son bassin de natation ».

Après la plage, la baie et ses mouillages. Ici encore, les services fiscaux ont été montrés du doigt. Non seulement par les pêcheurs plaisanciers lunairiens de l'APPSL, mais encore par les élus et, au-delà, par les maires concernés par les mouillages. Les services fiscaux ont fait machine arrière en acceptant que l'augmentation des mouillages soit étalée sur cinq années et non sur les trois ans projetés. La redevance versée par la commune sera donc de 165 F en 2001 ; 210 F en 2002 ; 255 F en 2003 ; 300 F en 2004. « On peut aujourd'hui fixer nos tarifs de mouillages. Mais en fonction de la TVA, il faut préciser que c'est notre marge, actuellement de 30,50 F pour un bateau de moins

de sept mètres, qui va être rognée ». Pour ce type de bateau, il sera demandé 200 F TTC au plaisancier, la commune gardant une marge de 2,22 F.

Du mieux pour le déchet. « Les derniers résultats de collecte des déchets par Éco-points sont positifs d'une manière générale et particulièrement pour Saint-Lunaire », a souligné le maire. Lors des cinq derniers mois de l'année 2000, 90 tonnes de produits ont ainsi pu être recyclées, soit 18 tonnes de papiers et magazines, 6 tonnes d'emballages, et 63 tonnes de verres, dont 30 tonnes pour le seul mois d'août. Pour améliorer encore la collecte sélective des déchets, le conseil a décidé de remplacer, partout où cela est possible, les conteneurs collectifs suspectés de recevoir des dépôts de toutes provenances et de toutes sortes (notamment des produits de tontes de jardins) par des conteneurs individuels. Des Éco-points seront installés à la Ville-ès-Quelmès, à la Ville-Gehan, place de l'Église et à Longchamp.

RAPPEL

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'A.P.P.S.L.

Article 1 : Objet

L'APPSL est autorisée à gérer la zone de mouillages collectifs du domaine public maritime de la baie de Saint Lunaire exceptée la zone attribuée au Yacht Club. *Elle attribuera et organisera les mouillages et va-et-vient au vu de son règlement intérieur dûment approuvé par la municipalité.*

Article 3 : Obligations

La commune continuera à assurer *l'entretien des abords du plan d'eau* (passerelles, marches, cale etc....) ; selon ces conditions la mairie pourra accorder aux adhérents de l'Appel , *une aide matérielle telle que la mise en place d'objets lourds* et ceci sur demande du président de l'association.

Article 4 : Redevance

La Mairie de Saint Lunaire continuera à encaisser la redevance annuelle(révisable chaque année) due au Trésor Public. Le montant de cette redevance sera notifié à l'Association qui, dans son règlement, précisera les modalités de paiement aux bénéficiaires d'emplacement. *L'Association s'engage à informer la Commune de toutes modifications intervenues dans l'effectif des mouillages accordés.*

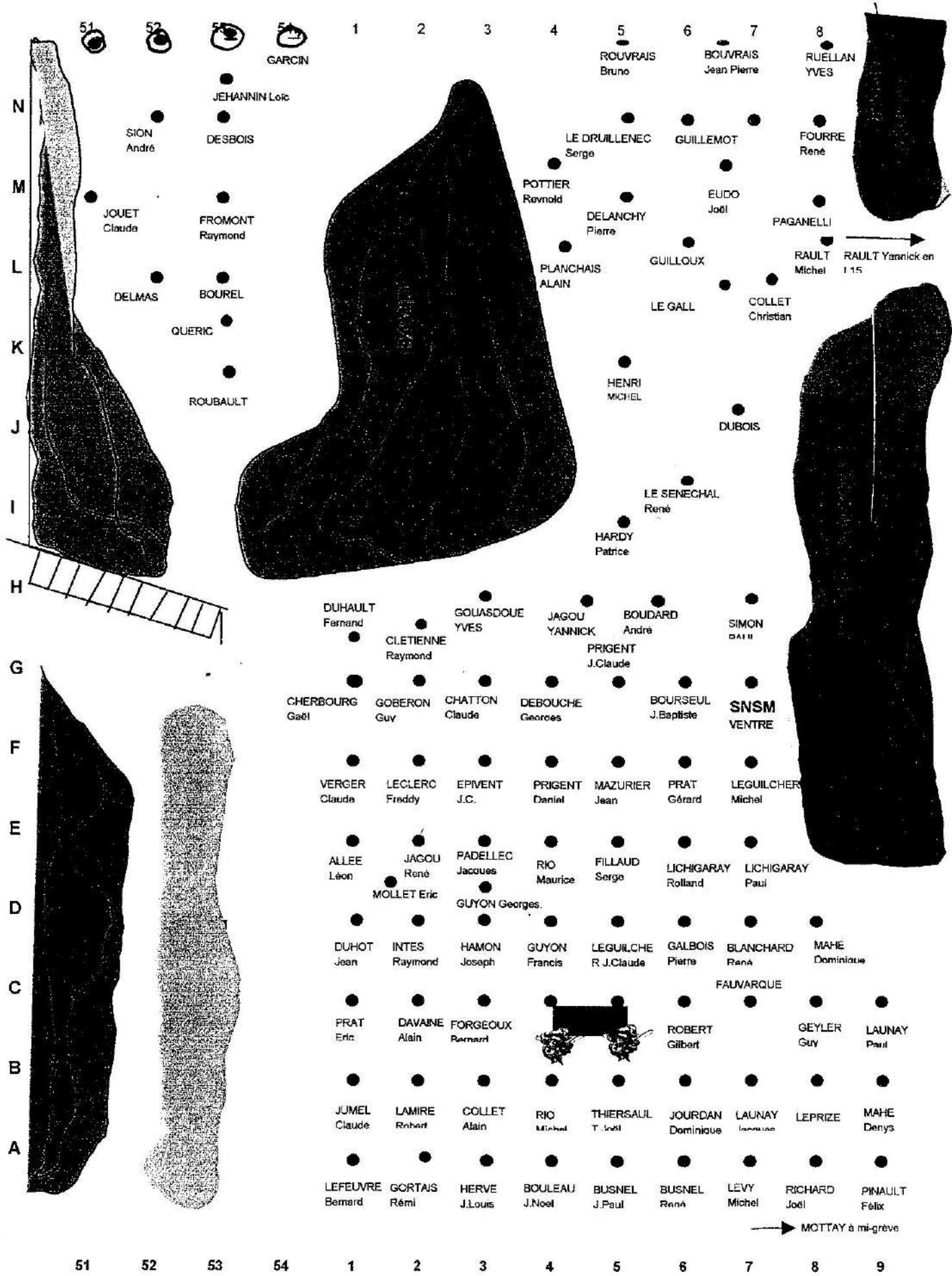
REGLEMENT INTERIEUR de L'A.P.P.S.L.

Article 2 :

L'autorisation de corps mort ou va-et-vient est strictement personnelle et s'attache au type de bateau pour lequel elle a été accordée. Elle ne peut en conséquence donner lieu à un prêt ou à une cession sous quelque forme et pour quelque motif que ce soit. Une photocopie de l'acte de propriété du bateau sera exigée par l'APPSL et sera fournie à son secrétaire.

Article 4 :

Tout corps mort ou va – et – vient non occupé ou non utilisé pendant une saison d'été ou pour lequel la redevance n'aura pas été payée sera considéré comme vacant et attribué par délibération du Comité de Direction à un autre candidat. Tout propriétaire qui pour des raisons valables(maladie, vente de bateau) ne pourra occuper son mouillage devra le déclarer temporairement vacant. Il conservera à titre exceptionnel ses droits pour une durée ne pouvant dépasser un an. En cas d'inoccupation non excusée sans motif valable, le Comité de Direction se réserve le droit d'attribuer l'emplacement du corps mort ou du va- et – vient à un de ses adhérents ou à un autre candidat.



Préparé par JOEL EUDO LE
24/03/01

VILLE DE

Saint Lunaire

Saint-Lunaire, le 30 Octobre 2000

Le Maire de Saint-Lunaire
à

Monsieur le Directeur Départemental
Des Services Fiscaux d'Ille-et-Vilaine
Services des Affaires Foncières et Domaniales
2, Boulevard de la Liberté
BP 62 - 101

35021 RENNES Cedex 9

LR - AR.

A l'attention de Mr LETURCO

Objet : Mouillages
N/réf. : 496/00/RC/CH

Monsieur le Directeur ,

J'accuse réception de votre courrier en date du 10 juillet 2000 et vous en remercie.

Je me dois toutefois de vous préciser que je ne suis d'accord ni sur le fond, ni sur la forme, et qu'en l'occurrence, l'Etat fait subir sans concertation aucune, une augmentation injustifiée plaçant les maires dans une situation fort délicate.

Comme beaucoup de mes collègues, je m'interroge sur les motivations profondes de vos services et sur l'utilité de prolonger un service délicat à gérer, consommateur de temps et d'énergie, et dont les plus gros bénéficiaires ne reviennent pas à la commune.

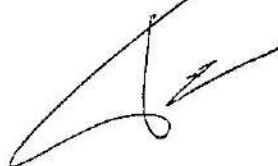
En accord avec mes collègues, j'ai donc décidé de vous faire une proposition consistant à étaler sur 5 ans l'augmentation prévue. Ce qui entraînerait une augmentation de 45 F/an (ce qui est déjà énorme !), portant les tarifs à 165 F en 2001 ; 210 F en 2002 ; 255 F en 2003 et 300 F en 2004.

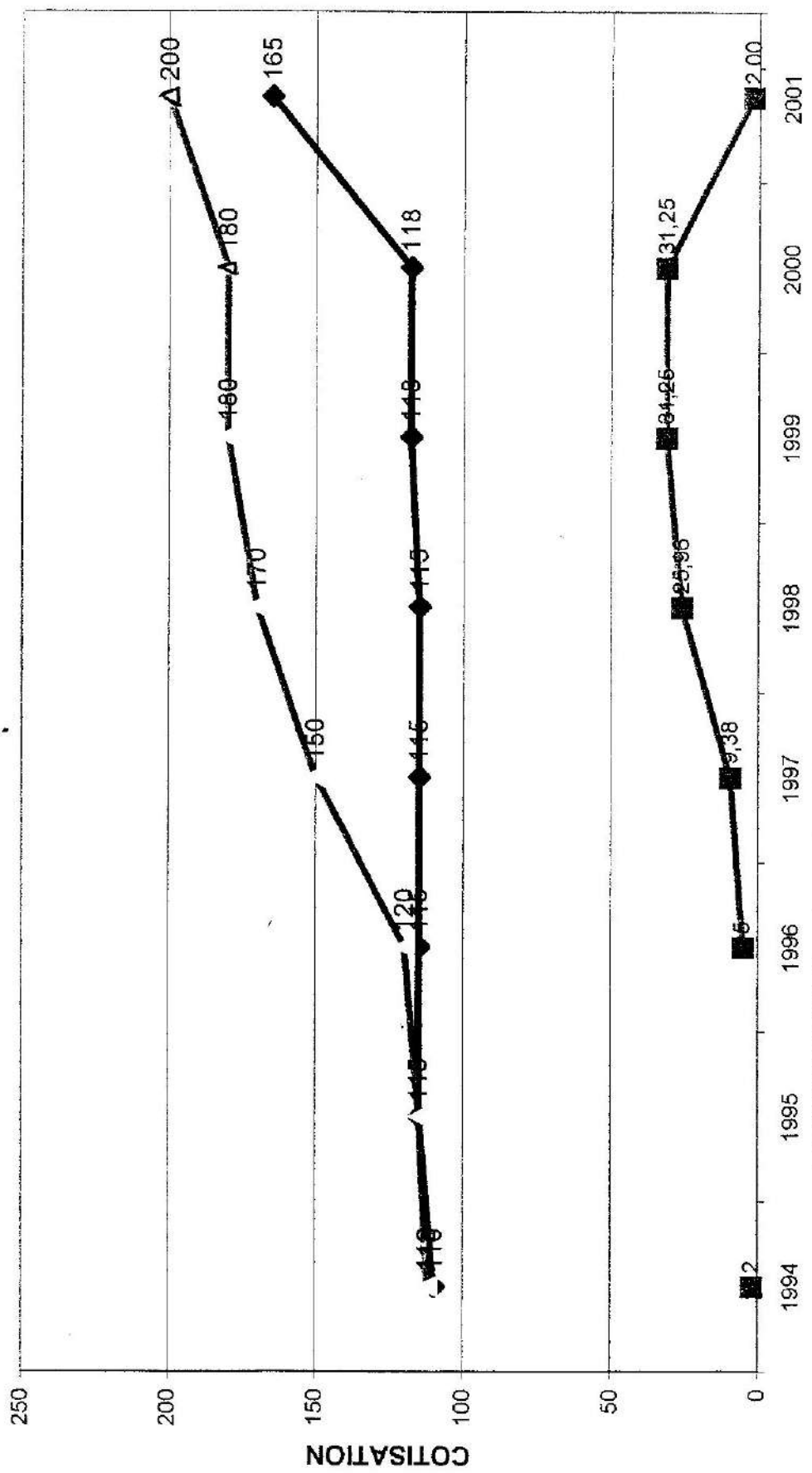
Afin de prendre les dispositions qui s'imposent pour la prolongation des services ou pour la renonciation à la concession, j'aimerais recevoir au plus vite, une réponse de votre part.



Restant à votre disposition pour tout renseignement ou pour prendre date d'un rendez-vous, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations les plus distinguées.

Copie de ce courrier faite à :
M. René COUANAU
M. Charles JOSSELIN
M. Claude GUEANT

Le Maire
Michel PÉNHOUËT





 adhérent
  commune
  taxe domaniale

AN

TELETHON

2000



Les pêcheurs plaisanciers sont sortis de leur hivernage pour participer au TELETHON.

Avec leurs frites et leurs moules, ils ont nourri les nombreux participants. Les adhérents de l'A.P.P.S.L. s'étaient d'ailleurs mobilisés et sont venus en grand nombre contribuer à la réussite du Téléthon.



CONCOURS DE PECHE 2000

ORDRE	NOMS	POINTS
1	LAUNAY	340,63
2	DUBOIS	292,4
3	DESCHANDELIER	265,3
4	POTIER	220,5
5	HARDY	154,8
6	PRAT	150,05
7	FAUVARQUE	141,37
8	DELMAS	108,65
9	GOASDOUE	103,5
10	LAURENT	67,1
11	BOUDART	66,2
12	DELEPINE	64,75
13	THIERSEULT	61,6
14	LEGUILCHER M.	61,25
15	ROBERT	48,66
16	GUILLOU	47,15
17	BOURSEUL	43,5
18	MAZURIER	30,9
19	HARDY P.	30,5
20	BOULEAU	
21	BUSNEL	
22	FILLAUD	
23	GEYLER	
24	HAMON	
25	ISEBE	
26	JEHANIN	
27	LEFEUVRE	
28	MAHE	
POIDS TOTAL de poissons pêchés: 52,30 Kgs		

CONCOURS DE PÊCHE 2000

Pas de pêche miracle au Décollé

« Orphies, lançons, maquereaux, turbots... ». A son micro, Jean-Louis Hervé énumère les poissons ramenés par les pêcheurs plaisanciers au Décollé dimanche dernier. Pour le poids total de la pêche, il faut attendre un peu. Quelques équipages remontent encore de la cale.

« Un bar, un maquereau... ». Ils étaient 28 bateaux à prendre la mer à 7 h. Mais après 5 h de pêche, les spécialistes font la moue, à l'instar de Christian Collet le président de l'association des pêcheurs plaisanciers.

« Les prises sont très variées. Mais nous n'avons pour l'instant que 52 kg, et tous les bateaux sont maintenant rentrés. Il y a trois ans, nous avons ramené 140 kg ». Les vents de nord-est, le temps, mais aussi les chalutiers catamarans qui s'approchent de plus en plus des rivages sont autant de raisons invoquées par les amateurs. Cette année il n'y a vraiment pas eu de pêche



A l'heure de la pesée, il y a de belles pièces, mais peu nombreuses.

miracle au Décollé. Et les cent convives présents à la grillade sont sans doute restés sur leur faim.



L'absence de poissons a contribué à la rupture de stock pour les frites et les moules, mais l'ambiance au rendez-vous a quand même été bonne et l'assistance très nombreuse.

CONCOURS DE PÊCHE 2000



1^{er} Prix : M. Paul LAUNAY remporte le concours avec 340 points .Il repart avec une coupe et un GPS.



2^{ème} Prix : M. DUBOIS, un habitué des premières places.

CONCOURS DE PÊCHE 2000

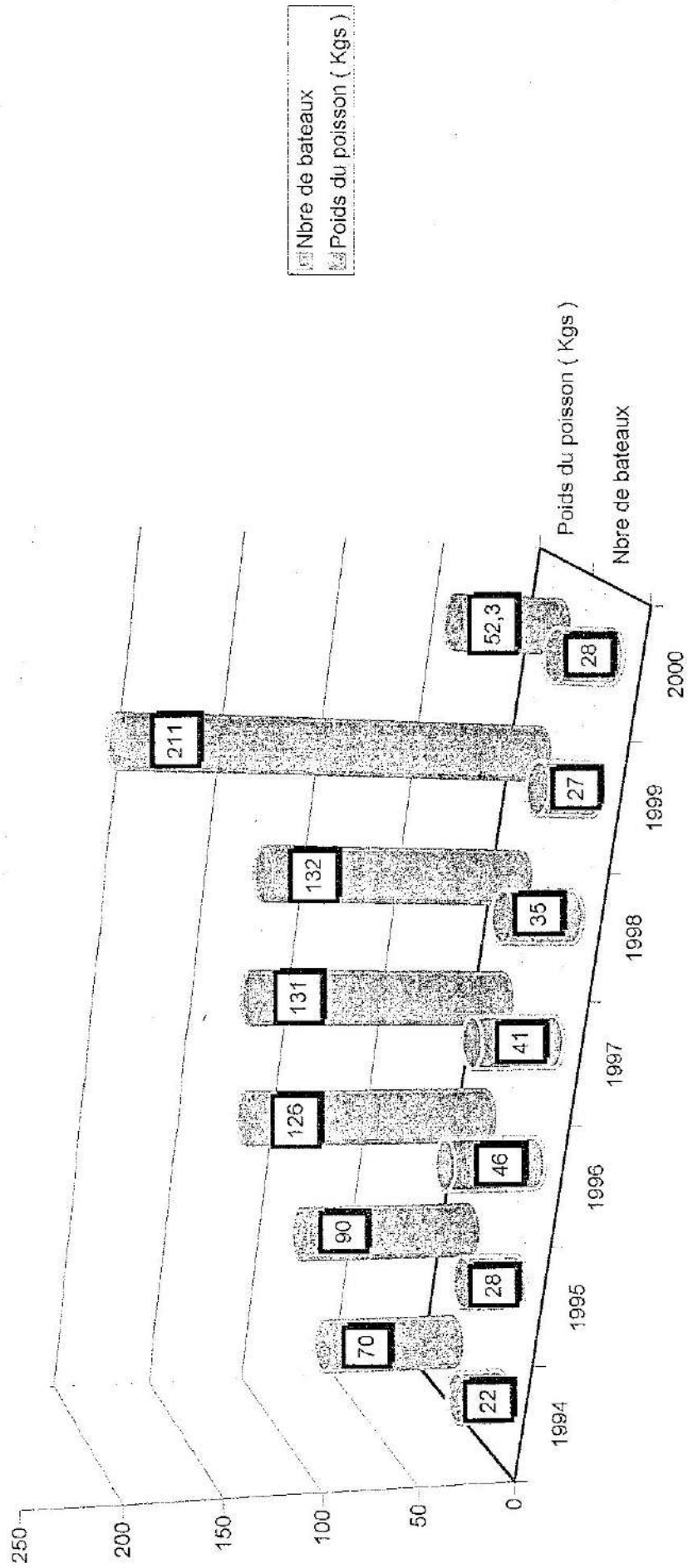


4^{er} Prix : M. POTIER. 220 points . On lui rappelle que son casier ne pourra lui servir pour le prochain concours.

Rendez-vous pour le :

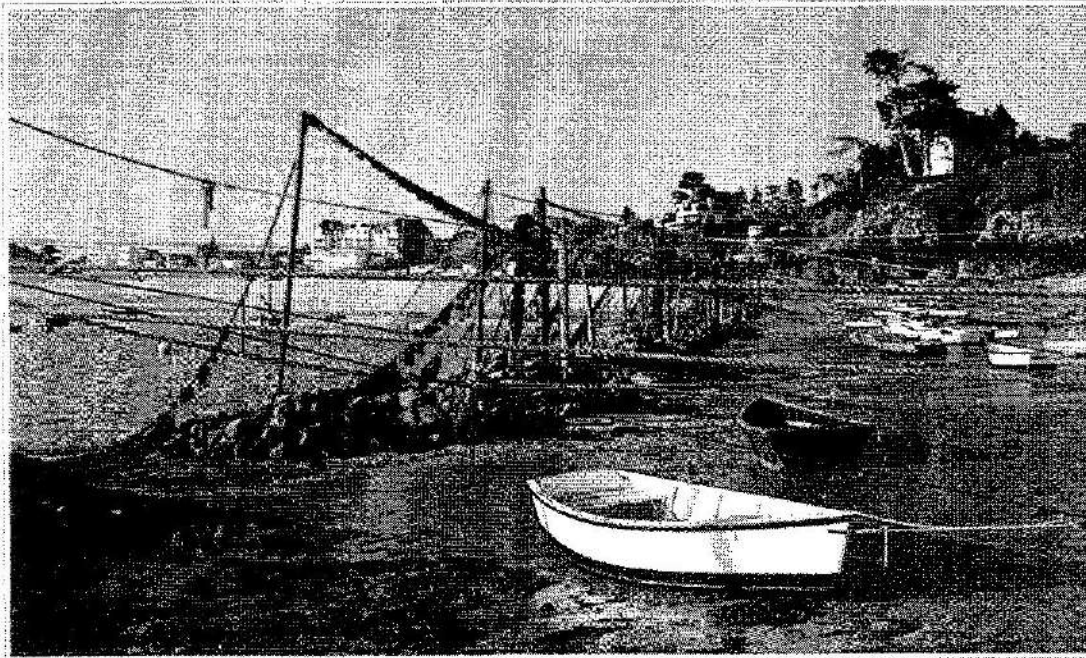
5 AOÛT 2001

Date du prochain concours en espérant que de plus en plus de bateaux de nos adhérents y participeront.



CONCOURS DE PECHE

INQUIETUDE



SAINT-LUNAIRE

« À NE PAS OUBLIER ! »

Cette carte postale idyllique cache une réalité plus terre à terre.

Si la commune s'obstine dans sa décision de faire payer les Va et Vient comme des mouillages, les pêcheurs plaisanciers les abandonneront au profit de petites annexes. La passerelle sera trop petite et nous reverrons des annexes éparpillées un peu partout.

Dernière minute.

Monsieur le Maire propose une redevance fixée à 150F. par va et vient.

Il demande à l'A.P.P.S.L. et au YACHT CLUB de lui fournir le nombre des mouillages utilisés.

LES SOUCIS



Tempête, emplacement de corps mort à risques ; corps mort non adapté à la taille du bateau, ligne de mouillage en mauvais état autant de raisons qui ont fait que des bateaux sont allés s'échouer.

L'intervention rapide de quelque membre du bureau a permis de limiter les dégâts.

Nous remercions les adhérents qui préviennent et interviennent.

ASSOCIATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS

- SAINT LUNAIRE -

Association des Petits Pêcheurs Plaisanciers
De la rue des Douets

Saint Lunaire le : 27 / 03 / 01

35800 SAINT LUNAIRE

A

Monsieur le Président de l'Association des Petits Pêcheurs de Saint Lunaire
A.P.P.S.L.

Nous, Claude, Denys et Jean Louis, fidèles membre de l'Association des Petits Pêcheurs Plaisanciers de St LUNAIRE, avons l'honneur de vous mandater aux fins d'une vigoureuse démarche auprès de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, suite à la combinaison de deux éléments qui mettent nos petites entreprises au bord de la crise. Nous voulons parler bien sûr de la raréfaction des ressources halieutiques ; ou sont en effets les temps bénis des pêches miraculeuses de maquereaux, quand une bobine de fil dérobee à maman et une simple aiguille recourbée suffisaient à remplir un panier ? Aujourd'hui nos familles mangent quotidiennement de la margate , même en variant à souhait les recettes ... à la longue sa fatigue !

Nous voulons aussi et surtout parler de l'augmentation insupportable du prix des carburants : à ce rythme la dépose de nos filets est imminente privant l'économie LUNAIRIENNE de sa principale ressource. Que seront les cartes postales de St Lu avec des va et vient sans ses coquettes embarcations colorées et gigotentes ..

En conséquence nous vous demandons d'intervenir vigoureusement auprès du Ministre afin de nous obtenir une subvention forfaitaire d'au moins 5000Frs par bateau (On peut convenir d'une pondération : par exemple 3000Frs pour les moins de 9cv . 4000 Frs pour les 9 à 20 cv., 5000 Frs pour les plus de 20 cv.).

Au cas ou notre juste revendication ne serait pas prise en compte, nous nous verrions dans l'obligation d'une vigoureuse réaction : par exemple, le blocage pur et simple de l'entrée de la rade de Saint Malo ; nos unités amarrées les unes aux autres, du phare du jardin à la Perche de la Moulière asphyxieraient à coups sur l'arrivée au pays malouin.

Nous sommes acculés aux pires excès ; la preuve d'une autre action possible : Le blocage de l'entrée du goulet ruinant cette fois-ci l'économie du Bas Marais.

Monsieur le Président il est inutile d'en dire d'avantage. Vous avez compris la situation. Nous sommes prêts à vous accompagner à Paris au Ministère, affublés de nos casquettes et maillots « A.P.P.S.L. » et bien sur de nos plombs ... et mitraillettes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président adoré en nos sentiments déterminés et très marins.

Illisible.

Pas de permis, mais l'adhésion à une fédération **Pêche de loisir : un projet de carte**

L'encadrement à la pêche de loisir fait l'objet de nouvelles réflexions. Mais on ne parle pas encore d'un véritable permis, rejeté violemment par la masse des plaisanciers.

«A l'occasion du salon nautique, Gérard d'Aboville, président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance, m'a soumis un projet d'adhésion obligatoire à une fédération de pêcheurs de loisirs» a révélé le Concarnois Hervé Quelven, lors d'un débat sur la pêche récréative, dans le cadre des Rencontres halieutiques de Rennes, la semaine passée.

Hervé Quelven est concerné au premier chef, puisqu'il est le président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers (5 000 adhérents) et siège au conseil supérieur. «Il nous est proposé de fusionner avec la Fédération des pêcheurs plaisanciers et sportifs afin de rassembler le secteur dans une seule organi-

sation. Pour pêcher en mer, l'adhésion à cette structure unique deviendrait ensuite obligatoire.»

Mais, au vu de la traditionnelle hostilité de ses adhérents à tout encadrement, Hervé Quelven n'a pas dit oui. Le sujet pourrait tout de même retenir l'attention des plaisanciers lors du congrès national de la Fédération, à Tréboul, du 27 au 30 avril.

En effet, la Fédération des industries nautiques estime à trois millions les pêcheurs qui, à un moment ou l'autre de l'été, trempent au moins une ligne et un hameçon dans l'eau, soit du bord, soit d'un bateau. Cela fait beaucoup d'adhérents potentiels.

Les scientifiques intéressés

Quant aux scientifiques, ils sont, bien sûr, intéressés au même titre que les pêcheurs professionnels : l'adhésion obligatoire à une fédération permettrait de recenser les pratiquants et éventuellement

d'évaluer leurs prélèvements sur la ressource. Pour l'administration enfin, ce document permettrait de réprimer le braconnage. Poisson sous taille, engin prohibé : on retire la carte de pêcheur.

Une affaire difficile

Mais il faudrait encore faire avaler cette affaire aux dits pêcheurs épris de liberté. On se rappelle que l'on n'a pas réussi à imposer aux chasseurs sous-marins l'adhésion obligatoire à une fédération. Ils doivent simplement déclarer leur activité aux Affaires maritimes. Il reste que les plaisanciers n'ont pas tout à perdre dans cette affaire, si, du moins, l'adhésion n'est pas trop chère (1).

S'ils adhèrent à une fédération devenue puissante, ils pourront défendre leurs intérêts face aux pouvoirs publics et à la pêche professionnelle. Il suffit d'observer l'influence des sociétés de pêche en rivière et de chasse pour comprendre ce qui pourrait se passer en mer.

De quoi inspirer un intérêt prudent pour le sujet aux politiques et aux pros de la pêche. Le débat ne fait que commencer. Pour la grande fédération, l'ouverture de la pêche aux adhérents, selon Hervé Quelven, n'ouvrirait pas, de toute façon, avant deux ou trois ans.

Raymond COSQUÉRIC

(1) Actuellement 70 francs par an pour la fédération d'Hervé Quelven.

YACHT CLUB DE SAINT LUNAIRE

Tarifs 2001

BP 15 - 35800 Saint Lunaire

PRIX TTC

Centre nautique et administratif : Tél - fax : 0299463004

Centre d'entretien, de réparation, d'hivernage et de gestion des mouillages : Tél-fax : 0299880201

Le Yacht club de Saint Lunaire étant une association (loi 1901) à but non lucratif, il est obligatoire d'être membre pour bénéficier de ces avantages et avoir le droit de vote.

Cotisation membre : 800 F
Licence adulte FFV (facultative) : 260 F
Licence jeune FFV (facultative) : 130 F

MOUILLAGE

avec service navette inclus du 1er juillet au 31 août tous les jours et les week-ends à partir du 24/05 jusqu'au 23/09

Bateaux longueur	Chaine diamètre	juillet ou août	Saison
8 à 9,50 m	-415	14	1900 F
7 à 8 m	+116	12	1650 F
6 à 7 m	-116	10	1400 F
-6 m	(-500 kg)	8	1000 F
			1690 F

EMPLACEMENT PARKING DERIVEUR CATAMARAN

(service tracteur inclus)

Saison : 450 F

Année : 900 F

TRAVAUX

- Main d'oeuvre : 190 F de l'heure
- Foutait hivernage hors-bord (sans fournitures) : 1 à 20cv : 365 F
21 à 60cv : 485 F
+ de 60cv : 970 F
- Nettoyage karcher : 180 F
- Bâchage : - de 6 m : 160 F
+ de 6 m : 220 F

• Transport d'un dériveur dans Saint Lunaire : 240 F

• Frais pour le déplacement d'un bateau entre le mouillage et le marais:425 F

• Transport d'un bateau de 6 mètres maximum et 1 tonne maxi dans St Lunaire ou pour hivernage au hangar du YCSL : 545 F

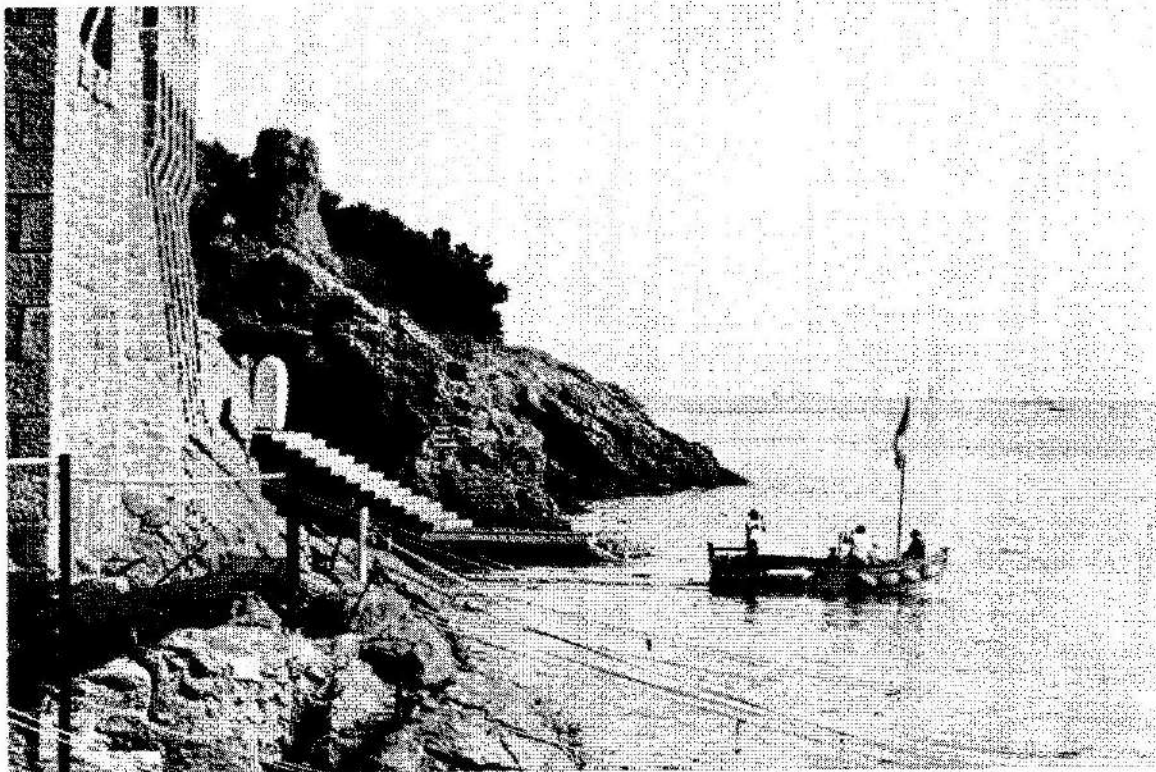
• Hivernage :

	int.fermé forfait annuel	ext.couvert forfait mensuel	ext.clôture forfait mensuel
- Bateau de plus de 6 m :	3620 F	240 F	180 F
- Bateau de moins de 6 m :	2415 F	180 F	120 F
- Dériveur sans remorque :	1025 F	85 F	65 F
- Dériveur avec remorque :	1510 F	120 F	80 F
- Catamaran sans remorque :	255 F/mois	180 F	120 F
- Catamaran avec remorque :	375 F/mois	240 F	180 F
- Catamaran démonté (sans les frais de démontage):	145 F/ mois	120 F	75 F

Pour les dériveurs et les catamarans le transport est inclus dans le prix

LA MEILLEURE DES ANNEXES

LA NAVETTE DU YACHT CLUB



Les week-end de Juin et Septembre :

09 H 00 à 11 H 00

14 H 00 à 17 H 30

Les moi de Juillet et Août :

08 H 00 à 20 H 00

**FORMULAIRE D'ADHESION A L'A.P.P.S.L.
POUR L'ANNEE 2001**

2001 J'adhère à l'association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint-Lunaire pour l'année

Cotisation . Veuillez trouver ci-joint un chèque de 60 Francs correspondant au montant de ma

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

N° de téléphone :

Signature :



NAVETTE DU YACHT CLUB

Je souhaite profiter de l'offre accordée aux membres de L'A.P.P.S.L. pour bénéficier de la navette du Yacht Club de Saint-Lunaire, pour un montant de 400 Francs pour la saison 2001.

Monsieur..... Mouillage N°

Je joins un chèque de 400 Francs libellé à l'ordre de :

Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint-Lunaire

Adressé à :

A.P.P.S.L.

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE